

Effet du tarif réduit sous le régime de la convention de commerce avec la France

Les droits de douane peu élevés accordés par le Canada à la France sous le régime de la convention de commerce ont été mis en vigueur en septembre 1923.

Les importations totales de lainages et d'articles tricotés au Canada, de la France pendant les douze mois précédant septembre 1923, c'est-à-dire avant la mise en vigueur des droits réduits, se sont chiffrées à \$1,439,748. Durant la période de 12 mois finissant en septembre 1924 et 1925, les importations de France se sont élevées à \$3,246,813 en 1923 et \$3,156,234 en 1925, soit une moyenne de \$3,151,523 pour chaque année suivant la réduction des droits.

Les factures françaises sont encore évaluées à la valeur du change pour le franc déprécié quand on impose le droit. En d'autres termes, la réduction des droits canadiens a doublé la concurrence venant de la France, les droits étant abaissés, bien que la concurrence soit déjà aidée injustement par la dégradation économique progressive de ce pays. Pendant les années financières finissant en mars, les importations de lainages et articles tricotés de France ont été comme suit:

1922..	\$ 699,838
1923..	1,020,122
1924..	2,061,935
1925..	3,284,976

On doit aussi se rappeler que sir Henry Whitehead, président de la chambre de commerce de Bradford s'est vanté que les droits réduits accordés par le Canada à la France ont été le levier qui a permis à sa chambre de commerce et à la chambre de commerce de Rudersfield de faire réduire le droit de 10 p. 100 sur des articles semblables venant de la Grande-Bretagne.

Or, intimement lié à l'industrie des lainages du Canada, nous avons l'élevage des moutons. Il y a beaucoup de beaux moutons dans mon comté et beaucoup de cultivateurs sont très fiers de ce qu'ils ont accompli sous ce rapport. Si le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) voulait moins s'occuper de faire disparaître le tarif et donner plus d'attention à l'élevage des moutons, comme à d'autres occupations qui sont de son ressort, cela vaudrait mieux pour son ministère et, incidemment, pour le progrès agricole du Canada.

L'hon. M. MOTHERWELL: Que suggère mon honorable ami?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je présenterai une suggestion en terminant mes observations au sujet de cet article. A l'exposition internationale de bétail de Chicago des moutons élevés au Canada ont enlevé tous les prix et obtiennent un semblable succès tous les ans; cela prouve bien que nous pouvons élever des moutons. Cela prouve que le Canada sait s'y prendre et que la laine est bonne. Et, cependant, nous n'avons que 2,600,000 moutons, alors que la Grande-Bretagne en a 25,000,000 sur sa superficie réduite. Je voudrais que le ministre de l'Agriculture écoute ceci, car c'est intéressant. Aux Etats-Unis, il y a plus de 40 millions de moutons, soit une augmentation de 1,358,000 en un an,

[M. Armstrong (Lambton-Est).]

tandis qu'au Canada leur nombre a diminué de 400,000 depuis que le Gouvernement est au pouvoir.

Un MEMBRE: Quelle en est la raison?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je laisse au ministre de l'Agriculture le soin de le dire. En Autrarlie il y a 80,000,000 de moutons, tandis qu'il n'y en a que 2,600,000 au Canada.

M. McLEAN (Melfort): La plupart dans l'Ouest.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Il y a autre chose que je tiens à signaler au ministre de l'Agriculture. Sur les 70 millions de livres de laine employée chaque année au Canada, 15 p. 100 seulement provient du pays même. Nous devrions certainement pouvoir trouver un moyen d'agrandir nos troupeaux et d'aider à remplir cette commande de 70 millions de livres de laine par année.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député sait très bien que la laine que nous importons n'est pas de la même qualité que celle de nos moutons.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Le ministre sait fort bien que 15 p. 100 sur 70 millions de livres représente un chiffre si petit que cela ne vaut guère la peine d'en parler. On pourrait facilement produire dans le pays même les trois quarts de ce dont on a besoin. Le Gouvernement a abaissé à ½c. par livre les droits sur le mouton et l'agneau australiens, inondant ainsi nos marchés de ces produits. Le mouton et l'agneau canadiens donnent une viande d'une qualité et d'un goût insurpassable, et il n'est pas nécessaire d'importer ces viandes de l'extérieur. Pourtant on a récemment abaissé les droits de 3c. à ½c. par livre pour encourager la vente au Canada de viande d'agneau et de mouton d'Australie.

M. McLEAN (Melfort): L'honorable député voudrait-il dire à la Chambre combien on a importé de viande de mouton l'an dernier, comparativement à 1921 et 1922?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je n'ai pas les chiffres sous la main.

M. McLEAN (Melfort): Ils se trouvent dans le même ouvrage où l'honorable député a puisé ses autres chiffres.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je cite simplement des faits que je suis prêt à prouver.

Il y a une autre industrie dans ma région à laquelle les agriculteurs s'intéressent particulièrement: c'est l'industrie betteravière. J'ai déjà dit que cette industrie n'avait pas